



OLLANDINI

N°1 SUR LA CORSE

Choisissez la Corse !

Nouvelles formalités* de Voyage à destination de la Corse :

A compter du mercredi 9 juin 2021, toute personne de plus de 11 ans souhaitant se déplacer à destination de la Corse en provenance du territoire hexagonal doit être munie :

→ **Soit** du résultat d'un **test PCR ou antigénique réalisé moins de 72 heures** avant le déplacement.

(Les seuls tests antigéniques pouvant être valablement présentés sont ceux permettant la détection de la protéine N du SARS-CoV-2)

Soit d'un **justificatif de son statut vaccinal** (schéma complet**).

→ **Et** d'une **déclaration sur l'honneur** de non présence de symptôme , imprimée et signée (disponible sur le site de l'Agence de santé-ARS Corse).

A défaut de présentation de l'un des documents mentionnés ci-dessus, l'embarquement sera refusé par la compagnie de transport. A présenter en format papier ou numérique (application TousAntiCovid-Carnet).

(Pas de test nécessaire dans le sens retour, Corse-Continent).

**Source Agence Régionale de Santé Corse, mise à jour du 8/06/21.*

***Schéma complet : 2 semaines après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ; 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson).*

